



Carte sejour volé remplacé par une declaration d vole

Par **quemoi**, le **06/07/2009** à **11:18**

Bonjour, rnje suis marocaine marié a un français, je suis en france depuis 15/07/2006, j'ai eu ma 1ère ma 2èm et 3ème cate de sejour d'un an, et on ma volé la 3ème carte, j'ai fais une declaration de vole et une demade de duplicata au près de la prefecture, et j'ai reçu un renouvellement de carte sejour au lieu de duplicata (récépissé de carte sejour) ma question est : rnest ce que je peux y allé au maroc juste avec le récépissé et ma declaration de vole sachant que sur le recepissé de carte sejour c'est marqué (le récépissé n'est valable qu'avec la carte sejour)qui est volé j'ai contacté la prefecture pour avoir un visa retour m'ont dis qu'il donne pas et que je dois la fais au maroc a mon consulat vous pouvez m'aidé svp

Par **anais16**, le **06/07/2009** à **20:40**

Bonjour, rn rn en théorie, vous ne devriez pas avoir de problème puisqu'il s'agit d'un renouvellement de titre de séjour et non d'un récépissé de première demande. Les deux documents (récépissé et attestation de vol) devraient vous suffir pour voyager. rn Les préfectures ne délivrent plus de visa retour. Il faut se rendre au consulat de france au maroc pour le demander.

Par **samiquestion**, le **27/10/2009** à **14:09**

bonjour, rn j'ai exactement le meme cas que vous!! et j'aimerais savoir qu'est ce que vous avez

fait? est ce que je peux voyager ou pas. merci de me repondre au plus tot possible car que part au maroc prochainement. rnmerci d'avance